

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/046**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25  
DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2025

**SÉANCE EN DATE DU 31 MARS 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 13 : DÉPART À LA RETRAITE DU MAJOR CHRISTIAN JOST, COMMANDANT  
DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE SARRALBE DEPUIS 2014**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia Matta, adjointe au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide, dans le cadre du départ à la retraite du Major Christian JOST, Commandant de la  
Communauté de brigades de Sarralbe depuis 2014, de lui attribuer un cadeau d'une valeur  
de 250,00 €.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à  
compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de  
Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 07 avril 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

